



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017  
modifié 03.08.2016 (F) Version 8.4

**WEICON F résine**

---

**! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial** WEICON F résine  
Code-Nr. 101501

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Conditions d'utilisation recommandées**

Résines époxydes à 2 composants - composant résine

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Karl Ernst AG Generalvertretungen  
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich  
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47  
E-Mail : [info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)  
Internet : [www.KarlErnstAG.ch](http://www.KarlErnstAG.ch)

Service des renseignements Produktinformation  
Téléphone +41 44 271 15 85  
E-mail (personne compétente):  
[info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Renseignements en cas d'urgence Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum  
Téléphone +41 (0)44 251 51 51  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

**Fabricant**

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : [msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)  
Internet : [www.weicon.de](http://www.weicon.de)

Service des renseignements Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0  
E-mail (personne compétente):  
[msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

---

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Skin Irrit. 2	H315	
Eye Irrit. 2	H319	
Skin Sens. 1	H317	
Aquatic Chronic 2	H411	

### Consignes en cas de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07



GHS09

### Mot signal

Attention

### Consignes en cas de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Consignes de sécurité

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)



**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**  
Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Résine epoxyde bisphénole A formulée

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
25068-38-6	500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	30 - 60	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Irrit. 2, H315 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411
38640-62-9	254-052-6	Bis(isopropyl)naphthalene	7 - 13	Asp. Tox. 1, H304 / Aquatic Chronic 1, H410

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	01-2119456619-26-xxxx

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.

Appeler aussitôt un médecin.

#### Après ingestion

Si le produit est avalé, ou si l'on vomit le produit, risque de pénétration dans les poumons (risque d'aspiration).

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

vomissements

Troubles respiratoires

phénomènes allergiques

nausées



Irritation cutanée

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

##### **Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

---

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyen d'extinction**

#### **Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de métal

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

#### **Remarques diverses**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement les vêtements de protection souillés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Observer les règles générales de protection contre le feu.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des acides ou des bases.

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, ouvrir et manipuler avec précaution.

Protéger du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stocker à une température comprise entre 2 et 40 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	12,25 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		8,33 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (local)	
38640-62-9	Bis(isopropyl)naphthalene	4,3 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	



#### Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
		30 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
<b>PNEC</b>				
CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	0,0006 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,006 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,0996 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,996 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		10 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
38640-62-9	Bis(isopropyl)naphthalene	0,15 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,26 µg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,94 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,094 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,026 µg/l	PNEC eaux, eau de mer	

#### Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre AX/P2, sinon un appareil de protection respiratoire autonome.

##### Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

##### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

##### Autres mesures de protection

Vêtements de protection

##### Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

pâteux

Couleur

gris

Odeur

légèrement perceptible

Seuil olfactif



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017

modifié 03.08.2016 (F) Version 8.4

**WEICON F résine**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	> 200 °C				
<b>Point de fusion</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	> 200 °C			DIN 51758	Pensky-Martens Closed Cup
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non applicable				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	< 0,01 Pa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	2,1 g/cm <sup>3</sup>	25 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C			insoluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	> 200 °C				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non déterminé	40 °C			



**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

non applicable

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec les acides forts et les alcalis.

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

**Substances à éviter**

alcalies (bases), concentré

Acide, concentré

agent oxydant, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxyde et dioxyde de carbone

vapeurs/gaz toxiques

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 2000 mg/kg	rat		CAS: 25068-38-6
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 2000 mg/kg	rat		CAS: 25068-38-6
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	1E-5 ppm (5 h)	rat		CAS: 25068-38-6
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant	lapin	OCDE 404	



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 14.02.2017

modifié 03.08.2016 (F) Version 8.4

**WEICON F résine**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.	lapin	OCDE 405	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant		OECD 429	

**Toxicité subaiguë - Cancérogène**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Toxicité chronique</b>	NOAEL 50 mg/kg (90 d) Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents OECD 408			-
<b>Mutagène</b>				Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
<b>Tératogène</b>	NOEL 540 mg/kg	Rat	OECD 416	D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
<b>Cancérogène</b>				Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

**Constatations empiriques**

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.  
le produit est irritant pour les yeux et la peau

**Remarques générales**

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.  
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 1,5 mg/l (96 h)	Poisson	OCDE 203	CAS: 25068-38-6
<b>Daphnie</b>	EC 50 1,7 mg/l (48 h)	Daphnia sp.	OCDE 202	CAS: 25068-38-6
<b>Algues</b>	CE 50 9,4 mg/l (72 h)	Algue verte	EPA CFR	CAS: 25068-38-6
<b>Bactéries</b>	IC50 > 100 mg/l (3 h)	boue activée		CAS: 25068-38-6

**12.2. Persistance et dégradabilité**

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>	5 % (28 d) CAS: 25068-38-6		OCDE 301 F	N'est pas dégradé facilement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Léger potentiel bioaccumulatif.

**12.4. Mobilité dans le sol**



Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

##### Remarques générales

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Code déchets

07 02 08\*

##### Nom du déchet

autres résidus de réaction et résidus de distillation

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

##### Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Eliminer comme déchet dangereux.

##### Recommandations relatives à l'emballage

Les récipients vides peuvent être éliminés après avoir été nettoyés et conformément aux prescriptions en vigueur sur place.

##### Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY HARZ)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.



**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non applicable

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 9  
code de restriction en tunnel E  
Réglementations particulières 274 335 601  
Code de classification M6

**Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Directive COV (composants organiques volatils)**

Teneur COV 0 %  
(composants organiques  
volatils)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## SECTION 16: Autres informations

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Informations diverses**

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.3

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.